

La biosécurité

C'est le temps d'agir !

PAR JEAN DUROCHER ET PAUL BAILLARGEON*

CERTAINES MESURES DE BIOSÉCURITÉ EFFICACES SONT BIEN CONNUES, MAIS ENCORE PEU APPLIQUÉES.

«Les épidémies des dernières années, au Québec comme à l'étranger, ont provoqué un regain d'intérêt dans l'industrie pour la prévention et le contrôle des maladies contagieuses... Par ailleurs, une préoccupation croissante des consommateurs est la sécurité des aliments qu'ils consomment, que ce soit au niveau de leur production ou de leur transformation.»

«Les producteurs doivent être conscients du danger que représentent les aliments pour la population et de la préoccupation croissante de leurs clientèles à cet égard. L'industrie laitière doit donc s'intéresser à la prévention des maladies à la fois pour la sécurité des entreprises de production et pour la sécurité de sa clientèle de consommateurs.»

Plusieurs événements ont malheureusement confirmé toute la pertinence de ces mises en garde formulées en 2002 à l'occasion du Symposium sur les bovins laitiers. En mai 2005, un premier cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (maladie de la vache folle) était diagnostiqué en Alberta. Les conséquences pour l'industrie bovine canadienne ont été catastrophiques. Plus récemment, la contamination de divers produits par des listeria a démontré à quel point l'opinion publique était sensible à la sécurité alimentaire.

Au cours des derniers mois, de graves problèmes de santé ont été observés dans des troupeaux laitiers québécois à la suite de l'introduction de nouveaux sujets. L'investigation sur ces cas, qui a permis de mettre en cause la mycoplasmosse, nous rappelle l'importance d'appliquer des mesures de biosécurité quand on intègre des animaux dans un troupeau.

OÙ EN SOMMES-NOUS?

La biosécurité d'un troupeau constitue son système de protection contre les maladies infectieuses. Le programme de biosécurité d'un élevage est un ensemble de mesures qui visent à prévenir l'entrée d'agents infectieux ou à limiter leur propagation afin de préserver la santé du cheptel et du personnel de la ferme et de fournir également aux consommateurs un produit «sécuritaire». Plusieurs de ces mesures sont connues depuis longtemps. Un plan de

biosécurité consiste simplement à mettre en application une stratégie coordonnant l'ensemble de ces actions.

Où en sont les producteurs laitiers d'ici à ce chapitre? Il y a malheureusement peu de statistiques sur la situation actuelle au Québec. Aux États-Unis, une analyse de l'attitude des producteurs laitiers à l'égard de certains aspects de la biosécurité, récemment publiée par le ministère de l'Agriculture (USDA), fournit quelques indications.

Dans les entreprises laitières américaines, l'introduction de nouveaux sujets est demeurée stable au cours des 10 dernières années. En effet, 44 % des producteurs sondés en 1996 avaient procédé à l'achat d'au moins un sujet alors et 39 % avaient fait de même en 2007.

Chez nous, lors du dernier colloque sur la santé des troupeaux laitiers, tenu à Drummondville en décembre 2008, 27 % des producteurs présents ont affirmé ne jamais introduire de nouveaux sujets dans leur élevage. Les autres (73 %) avaient acheté des vaches ou des sujets de remplacement au cours de la dernière année, à l'occasion ou régulièrement.

On pourrait croire que, si l'introduction de nouveaux individus est inévitable dans la gestion des activités de plusieurs entreprises laitières, les producteurs sont plus conscients de l'importance de la biosécurité et qu'ils modifient leurs pratiques en conséquence. Pourtant, ce n'est pas le cas chez nos voisins américains. Comme on peut le voir aux tableaux 1, 2 et 3 (p. 20), les pratiques de quarantaine, de vaccination ou de testage mises en œuvre lors de l'introduction de nouveaux sujets n'ont pas évolué au cours des 10 dernières années.

La santé de la glande mammaire est une préoccupation pour de nombreux producteurs laitiers. Il est donc surprenant de constater que, les outils disponibles pour l'évaluer sont encore peu employés aux États-Unis par les producteurs de lait qui introduisent de nouveaux animaux dans leur cheptel. Le tableau 4 (p. 20) présente le niveau d'utilisation du comptage des cellules somatiques (CCS) et de la culture bactériologique du lait lors de l'achat de sujets.

TABLEAU 1

ANIMAUX MIS EN QUARANTAINE

CATÉGORIE	1996 %	2002 %	2007 %
Taures saillies n'ayant pas vêlé	16	20	15
Vaches en lactation	6	10	12
Taureaux reproducteurs	11	16	17

Source : USDA.

TABLEAU 2

ENTREPRISES AYANT EXIGÉ DES VACCINATIONS

CATÉGORIE	1996 %	2002 %	2007 %
BVD	47	41	43
IBR	43	41	42
Leptospirose	46	38	39

Source : USDA.

TABLEAU 3

ENTREPRISES AYANT EXIGÉ DES TESTS SANITAIRES

CATÉGORIE	1996 %	2002 %	2007 %
BVD	16	11	13
Mammite contagieuse	ND	ND	12
Paratuberculose	9	9	11

Source : USDA.

TABLEAU 4

ENTREPRISES AYANT EXIGÉ DES INFORMATIONS SUR LA SANTÉ DE LA GLANDE MAMMAIRE

CATÉGORIE	1996 %	2002 %	2007 %
Réservoir (bulk-tank)			
CCS	15	16	20
Culture bactériologique	6	11	13
Données individuelles			
CCS	26	27	ND
Culture bactériologique	9	11	ND

Source : USDA.

COMMENT BÂTIR UN PLAN DE BIOSÉCURITÉ?

Préparer un plan de biosécurité n'implique pas de rédiger un document de plusieurs pages. L'objectif est simplement de consigner l'information sur les mesures qui seront établies afin de s'assurer que tous les intervenants y aient accès.

La démarche se fait en quatre étapes :

- 1) identifier les risques à gérer;
- 2) comprendre la nature du risque;
- 3) décrire le niveau de risque pour l'entreprise;
- 4) établir des mesures de gestion du risque.

On doit d'abord identifier les risques les plus importants à gérer. Le choix sera fait en fonction de facteurs extérieurs à l'entreprise tels que la prévalence de certaines conditions pathologiques au Québec ou la pression des consommateurs. Les objectifs d'élevage du producteur entreront également en ligne de compte. Un éleveur concerné par la vente de taureaux reproducteurs dans des centres d'insémination artificielle devra se préoccuper de la leucose enzootique bovine. Un producteur laitier qui ne s'adonne pas à cette activité pourrait privilégier d'autres aspects.

Il faut ensuite bien comprendre les risques auxquels on s'attaque. À ce stade, les informations fournies par le médecin vétérinaire seront très utiles. Plus on en saura sur l'adversaire, plus les chances de le contrer seront grandes.

Puis, en utilisant les informations de l'étape précédente, on devra évaluer les points forts et les points faibles de son entreprise face aux risques.

Finalement, on établira les différentes mesures à mettre en application.

Un plan de biosécurité doit être en constante évolution. Il doit suivre les besoins de l'entreprise. On doit n'y inclure que ce qui est nécessaire : un plan simple et bien appliqué vaut mieux qu'un plan « extraordinaire » qui reste sur les tablettes. C'est un guide pour les employés et les divers intervenants. Le producteur a la responsabilité de les

informer de son contenu et de les convaincre de son importance.

AVEZ-VOUS LE VÔTRE?

Malgré l'urgence de la situation et l'intérêt économique d'avoir un plan de biosécurité adapté à son entreprise, à peine 12 % des producteurs laitiers américains en auraient un (version papier ou électronique). Lors du dernier colloque sur la santé des troupeaux laitiers, à la question : « Avez-vous un plan de biosécurité (par écrit) pour votre troupeau? », seulement 8 % des producteurs participants ont répondu « oui ».

Le programme d'amélioration de la santé animale (ASAQ) et le développement du dossier de santé animale (DS@HR) ont permis une participation active du médecin vétérinaire dans la gestion de la santé des troupeaux laitiers au Québec. Cela signifie que, pour plusieurs entreprises laitières, la démarche visant l'élaboration d'un plan de biosécurité est déjà entreprise. Il existe des outils qui permettent de progresser rapidement... Il suffit d'en profiter. Prenez le temps d'en discuter avec votre médecin vétérinaire et mettez vos différents intervenants dans le coup : l'exercice en vaut la peine. ●

* Jean Durocher, médecin vétérinaire, coordonnateur de la santé des troupeaux laitiers, R&D Valacta, et Paul Baillargeon, médecin vétérinaire, Pfizer Santé animale

RÉFÉRENCES

- Baillargeon, Paul. « La biosécurité à la ferme : une conscience à développer », Symposium sur les bovins laitiers, 2002.
- Réseau d'alerte et d'information zoonotique. « Importants épisodes de morbidité-mortalité dans des troupeaux laitiers en relation avec *Mycoplasma bovis* », mars 2008.
- USDA APHIS, Dairy 2007, Part II. « Changes in the U.S. Dairy Cattle Industry, 1991-2007 ».
- USDA APHIS, Dairy 2007, Part III. « Reference of Dairy Cattle Health and management Practices in the United States ».
- Baillargeon, Paul. « La biosécurité...c'est le temps d'agir », Colloque sur la santé des troupeaux laitiers, décembre 2008.